



## Une histoire du fédéralisme européen par les textes

*Ce corpus de textes réunit des écrits et discours de diverses personnalités pour mieux appréhender les courants de pensée du fédéralisme européen à partir de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui. Il vise à donner un aperçu de la contribution des fédéralistes à l'intégration européenne, des points de convergences et de divergences dans leur approche du fédéralisme européen. Le corpus non exhaustif cherche également à témoigner du rôle des fédéralistes européens dans les étapes décisives de l'histoire de l'intégration européenne.*

### Les projets d'Europe fédérale dans la Résistance

#### Texte 1 :

« On a affirmé le droit égal de toutes les nations à se constituer en Etats indépendants. Chaque peuple [...] devait trouver dans l'organisme d'Etat créé pour son propre compte, selon sa conception particulière de la vie politique, l'instrument apte à satisfaire le mieux possible ses exigences [...]. L'idéologie de l'indépendance nationale [...] portait cependant en elle les germes de l'impérialisme capitaliste que notre génération a pu voir grandir démesurément jusqu'à la formation d'Etats totalitaires et au déchaînement des guerres mondiales.

[...] La souveraineté absolue des Etats nationaux a conduit à la volonté de domination de chacun d'entre eux, dans la mesure où chacun se sent menacé par la puissance des autres et considère comme son « espace vital » des territoires de plus en plus vastes devant lui permettre de se mouvoir librement et de s'assurer en toute indépendance ses moyens de subsistance. Cette volonté de domination ne peut s'apaiser que dans l'hégémonie de l'Etat le plus fort sur tous les autres qui lui seraient asservis.

En conséquence, de garant de la liberté des citoyens, l'Etat s'est transformé en maître de sujets tenus à son service et doué de toutes facultés pour maximiser son efficacité guerrière. Même au cours des périodes de paix, considérées comme des pauses en vue de la préparation des guerres futures inévitables, la volonté des milieux militaires prédomine désormais dans de nombreux pays sur celle des milieux civils, rendant de plus en plus difficile le fonctionnement des institutions politiques libres [...]

Les Etats totalitaires sont ceux qui ont réalisé de la façon la plus cohérente l'unification de toutes leurs forces, en réalisant un maximum de centralisation et d'autarcie et ils se sont donc révélés comme les organismes les plus adaptés au milieu international actuel. »

Altiero Spinelli avec Ernesto Rossi, *Le Manifeste de Ventotene*, 1941.

### Texte 2 :

« Les forces réactionnaires disposent d'hommes et de cadres habiles et formés au commandement et qui se battront avec acharnement pour conserver leur suprématie. [...]

Le point sur lequel ils chercheront à s'appuyer sera la restauration de l'Etat national. [...]

Le problème qu'il faut tout d'abord résoudre [...], c'est celui de l'abolition définitive de la division de l'Europe en Etats nationaux souverains. L'écroulement de la plupart des Etats du continent sous le rouleau compresseur allemand a déjà unifié les destins des peuples européens, appelés à se soumettre, tous ensemble, à la domination hitlérienne ou à connaître, tous ensemble également, après la chute de celle-ci, une crise révolutionnaire face à laquelle ils ne se présenteront pas figés et divisés par de solides structures étatiques. Les esprits sont déjà beaucoup mieux disposés que dans le passé à l'égard d'une réorganisation de type fédéral de l'Europe. [...]

La preuve est faite par ailleurs qu'aucun pays, en Europe, ne peut rester à l'écart pendant que les autres se battent, les déclarations de neutralité et les pactes de non-agression n'ayant aucune valeur. On a désormais démontré l'inutilité, et même le caractère nuisible, d'organismes du type de la Société des Nations qui prétendait garantir un droit international sans une force internationale capable d'imposer ses décisions et en respectant la souveraineté absolue des Etats membres. Le principe de 'non-intervention qui voulait que chaque peuple soit laissé libre de se donner le gouvernement despotique de son choix, comme si la constitution interne de chaque Etat particulier ne constituait pas un intérêt vital pour tous les autres pays européens s'est révélé absurde. [...] la solution la plus simple dans la Fédération européenne [...].

Altiero Spinelli avec Ernesto Rossi, *Le Manifeste de Ventotene*, 1941.

### Texte 3 :

« D'où qu'elle vienne, l'idéologie impérialiste ne doit plus jamais être instaurée. Un militarisme prussien unilatéral ne doit plus jamais arriver au pouvoir. C'est seulement dans une large coopération des peuples européens que nous réussirons à jeter les bases d'une reconstruction possible. Toute force centrale dictatoriale, comme celle que l'Etat prussien a tenté d'établir en Allemagne et dans toute l'Europe, doit être étouffée dans l'œuf. L'Allemagne future ne peut être que fédérale. Seul un ordre des Etats sain et fédéral donnera une nouvelle vie à l'Europe aujourd'hui affaiblie. Un socialisme bien compris libérera la classe des travailleurs de la plus basse forme d'esclavage qui est la sienne. L'économie particulariste doit cesser en Europe. Chaque peuple, chaque individu a droit aux richesses du monde !

Liberté de parole, liberté de croyance, protection des citoyens contre l'arbitraire des Etats dictatoriaux criminels, telles sont les bases nécessaires de l'Europe nouvelle. »

Extrait du 5e tract de la Rose blanche, groupe de la Résistance allemande, janvier 1943.

### Texte 4 :

« Le militarisme, le despotisme et la guerre ne peuvent être éliminés que par la création d'une Fédération européenne à laquelle soient transférés tous les pouvoirs souverains qui concernent

les intérêts communs de tous les Européens et qui sont des instruments de ruine entre les mains des Etats nationaux. [...]

Dans tout le territoire soumis à la souveraineté fédérale, les habitants des divers Etats doivent posséder, outre leur citoyenneté nationale, la citoyenneté européenne. C'est-à-dire qu'ils doivent avoir le droit de choisir et de contrôler les gouvernements fédéraux et être soumis directement aux lois fédérales. [...]

L'instauration de la Fédération européenne est, par conséquent, la tâche absolument primordiale vers laquelle les forces progressistes doivent faire converger leurs efforts. Le MFE [Movimento Federalista Europeo] propose de les convaincre de la nécessité et, en donnant son appui à tous les mouvements d'émancipation nationale, politique et sociale, il tend à les orienter vers ce but. »

Thèses politiques du congrès constitutif du *Movimento Federalista Europeo*, Milan, août 1943.

#### Texte 5 :

« La paix européenne est la clé de voûte de la paix du monde. En effet, dans l'espace d'une seule génération, l'Europe a été l'épicentre de deux conflits mondiaux qui ont eu avant tout pour origine l'existence sur ce continent de trente Etats souverains. Il importe de remédier à cette anarchie par la création d'une Union fédérale entre les peuples européens.

Seule une Union fédérale permettra la participation du peuple allemand à la vie européenne sans qu'il soit un danger pour les autres peuples. Seule une Union fédérale permettra de résoudre les problèmes des tracés de frontières dans les zones de population mixte, qui cesseront ainsi d'être l'objet des folles convoitises nationalistes et deviendront de simples questions de délimitation territoriale, de pure compétence administrative. Seule une Union fédérale permettra la sauvegarde des institutions démocratiques [...].

L'Union fédérale devra être fondée sur une déclaration des droits civils, politiques et économiques qui garantira le libre développement de la personnalité humaine et le fonctionnement normal des institutions démocratiques ; [...].

Projet de déclaration des résistances européennes, Genève, 20 mai 1944.

#### Texte 6 :

« L'Europe ne peut se développer dans la voie du progrès économique, de la démocratie et de la paix que si les Etats nationaux se fédèrent et remettent à l'Etat fédéral européen : l'organisation économique et commerciale de l'Europe, le droit d'avoir seul une armée et d'intervenir contre toute tentative de rétablissement de régimes autoritaires, la direction des relations extérieures, l'administration des territoires coloniaux qui ne sont pas encore mûrs pour l'indépendance, la création de la citoyenneté européenne en plus de la citoyenneté nationale. Le gouvernement de l'Etat fédéral sera élu, non par les Etats nationaux, mais démocratiquement et directement par les peuples.

La Fédération européenne ne s'oppose pas aux nations dans ce qu'elles ont de progressif. Les gouvernements nationaux ne seront subordonnés au gouvernement fédéral que lorsqu'il s'agira de questions intéressant l'ensemble des Etats fédérés. Mais les gouvernements nationaux, de

même que les organes de « self-government » régionaux et locaux, subsisteront avec leurs lois particulières dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec les lois fédérales, en gardant leur autonomie administrative, linguistique et culturelle. [...]

La Fédération européenne, étape vers la Fédération mondiale des peuples, doit être l'objectif immédiat des militants démocrates, socialistes, communistes, de la Résistance. »

Déclaration du comité français pour la fédération européenne, Lyon, juin 1944.

## **Faire la fédération européenne au lendemain de la Seconde Guerre mondiale**

### Texte 7 :

« Dans une telle perspective d'action fédéraliste, on se reprocherait, naturellement, de favoriser la formation d'un bloc de l'Europe occidentale au service de l'Amérique et de ce fait même antisoviétique.

Ces reproches doivent être vigoureusement rejeté. Fédérer les démocraties européennes est le seul moyen d'empêcher que ces pays ne deviennent des protectorats et des instruments d'une politique américaine impérialiste ; [...]

Une fédération européenne même partielle obtiendra par rapport à l'Amérique cette indépendance que les Etats européens de l'Europe occidentale ne peuvent plus avoir isolément. Et elle est par conséquent en mesure d'écarter et de faire enfin disparaître la politique néfaste des zones d'influence. En effet, le noyau initial d'une fédération européenne doit rester ouvert à tous les autres peuples européens, parce qu'il devra reconvertir, pacifiquement mais progressivement, aux valeurs et aux institutions de la civilisation démocratique les pays qui s'en sont éloignés et ne peuvent les retrouver que dans le cadre d'une Europe libérée de toute influence et organisée sur des fondements de justice et de paix. En d'autres termes la solution fédéraliste est indubitablement opposée à l'impérialisme soviétique parce qu'une fédération européenne aurait le devoir de corriger et de faire enfin disparaître toutes ces constitutions impérialistes de zones d'influence [...] mais elle est, pour ces mêmes raisons, également opposée à l'impérialisme américain. »

Discours d'Altiero Spinelli au premier congrès statutaire de l'Union européenne des fédéralistes, Montreux, 1947.

### Texte 8 :

« Au-delà des traités, toujours révocables, au-delà des conciliabules toujours susceptibles de s'enliser, nous voulons que soient créées des institutions européennes fédérales, ayant force d'autorité, et capables de cristalliser une société nouvelle des peuples.

Car, disons-le devant un monde qui a raison d'être sceptique : nous ne nous intéressons absolument, mais absolument pas à des constructions diplomatiques dans le genre de l'ancienne SDN ou d'une ONU européenne, paralysée par des droits de veto. [...]

Le fédéralisme européen n'est pas uniquement d'ordre politique. Il est en même temps fonctionnel. Si nous préconisons l'intégration de l'Europe, ce n'est pas uniquement au «gouvernement des hommes» que nous pensons. C'est autant à l'«organisation des choses», pour reprendre une vieille formule de Saint-Simon. Et pour cette «organisation des choses», rien n'est plus urgent que la création d'organismes spécialisés, à la fois autonomes et reliés. [...]

Je vais au bout de ma pensée. L'organisation fonctionnelle de l'Europe ne suffit ni pour garantir l'efficacité ni pour nous préserver d'une technocratie toute puissante.

Qu'il s'agisse d'organismes de transport ou d'agriculture, de législation sociale ou de réforme universitaire - toutes ces institutions auront besoin d'être dûment coordonnées entre elles et contrôlées démocratiquement. Parler d'«Europe unie» sans envisager un «gouvernement» et un «parlement» européens, semble peu réaliste.

[...] il faut organiser une volonté politique européenne qui seule permettra à la démocratie fédérale de fonctionner. Et cette opinion publique européenne ne sera pas faite de la somme des opinions nationales additionnées. Elle sera un élément *sui generis*, un phénomène nouveau dans l'histoire, une prise de conscience durable des Européens en tant que tels, la découverte d'une citoyenneté commune.

Voilà pourquoi ce premier congrès de l'Europe est un acte politique. Fédérer l'Europe, ce n'est pas un idéal de rêveurs, ni une solution de théoriciens »

Discours d'Henri Brugmans, président exécutif de l'Union européenne des fédéralistes (UEF),  
Congrès de La Haye, 7 mai 1948.

#### Texte 9 :

« 1) Nous voulons une Europe unie, rendue dans toute son étendue à la libre circulation des hommes, des idées et des biens. 2) Nous voulons une Charte des Droits de l'Homme, garantissant les libertés de pensée, de réunion et d'expansion, ainsi que le libre exercice d'une opposition politique. 3) Nous voulons une Cour de Justice capable d'appliquer les sanctions nécessaires pour que soit respectée la Charte. 4) Nous voulons une Assemblée Européenne, où soient représentées les forces vives de toutes nos nations. »

*Message aux Européens*, préparé par le militant fédéraliste suisse Denis de Rougemont et adopté à l'unanimité lors de la séance finale du Congrès de La Haye, 10 mai 1948.

#### Texte 10 :

« La presse continentale dans son ensemble a parlé du congrès de l'Europe comme d'un congrès « fédéraliste ». En réalité, les groupes fédéralistes s'y trouvaient en minorité à tous égards. Tant par le nombre que par le prestige des hommes d'État qui la représentaient, la tendance « unioniste » dominait largement. Elle tenait la plupart des postes de commande. Que voulait-elle ? Il est bien difficile de le dire clairement sans la trahir. Elle voulait — selon les termes de l'invitation adressée par ses soins aux congressistes — « une plus grande unité entre les pays de l'Europe ». Formule vague et peu convaincante.

Unité de quel ordre ? Et plus grande que quoi ? C'était trop dire, ou pas assez. Ce n'était pas une base de travail ou d'accord. Qui donc oserait se déclarer contre un peu plus d'union en général ? Les fédéralistes, au contraire, réclamaient des mesures précises, et surtout des institutions, calculées de manière à nous conduire au-delà des souverainetés nationales absolues, mais en deçà d'une « unité » totale, aussi dangereuse que toutes nos divisions. On pouvait donc prévoir, avant le congrès, que l'inconsistance « unioniste » ne jouerait à La Haye que le rôle d'un frein, par rapport au fédéralisme cohérent et sûr de ses fins. C'est en effet ce qui se produisit. La plupart des thèses défendues par la tendance fédéraliste — et qu'on trouve déjà formulées dans le rapport du congrès de Montreux — furent acceptées à l'unanimité. Quant à l'action de la

tendance unioniste, elle consista surtout à rappeler sans relâche la prudence nécessaire, les obstacles probables. Elle parvint à noyer les termes trop précis — comme celui de Fédération — dans des vœux généraux et qui n'engagent à rien, mais qui du moins laissent les portes ouvertes. A la faveur de ces hésitations, confusions et manœuvres souterraines, on vit le congrès rallier progressivement quelque chose dont il refusait le nom ou l'étiquette avec obstination, mais qui n'en est pas moins le programme fédéraliste. Les grandes institutions que proposait Montreux ont été adoptées en principe à La Haye : la Cour suprême, chargée de sanctionner une Charte des droits de la personne ; l'Assemblée de l'Europe, représentant les forces vives des nations, non pas seulement leurs parlements ; un organisme économique commun ; un Centre européen de la culture. Et la plupart des principes généraux posés au congrès de Montreux ont été repris, presque littéralement, dans les résolutions de La Haye : non seulement le transfert partiel des souverainetés nationales à des organismes communs (qui reste le point capital), mais aussi l'insertion de l'Europe fédérée dans une Fédération mondiale, l'urgence de « réaliser une synthèse entre les aspirations personnalistes et les nécessités économiques nouvelles », enfin l'association des syndicats au développement de cette économie.

Le succès des fédéralistes, à La Haye, n'est pas celui d'un parti sur un autre. Car l'unionisme n'est pas une doctrine, mais plutôt une étape normale dans l'évolution des esprits vers un fédéralisme efficace. »

Denis de Rougemont, délégué général de l'Union européenne des fédéralistes (UEF) au  
Congrès de La Haye, 1948.

## **De l'initiative Schuman-Monnet à l'échec de la Communauté Européenne de Défense**

### Texte 11 :

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. [...] La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne »

« Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix. »

Déclaration de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, 9 mai 1950.

### Texte 12 :

« Nous disons bien : Europe fédérée. En ce qui nous concerne, nous estimons qu'il est vain de discuter avec des gens qui prétendent se contenter d'une Europe « unie ». L'unionisme européen pouvait, sinon se justifier, tout au moins s'expliquer jadis : aujourd'hui, un débat sur les souverainetés nationales paraît désespérément anachronique. Que ceux qui prétendent faire l'Europe sans aucun transfert de souveraineté, sans l'établissement d'un lien fédéral, consentent à un sérieux examen de conscience [...]. »

Alexandre Marc, « Institutions fédérales de l'Europe », *L'Âge nouveau*, décembre 1950.

### Texte 13 :

« Je suis donc amené à répéter avec force que si, dans l'année qui vient, aucun acte décisif n'a été accompli pour jeter les premières bases de la Fédération européenne, c'en sera fait à jamais de notre souveraineté, principe pour la défense duquel, ô ironie, nos Gouvernements vont aliéner définitivement notre indépendance. [...]

Le dilemme fonctionnalisme et fédéralisme reste-t-il posé entre eux ? On pourrait en débattre longtemps en faisant abstraction du facteur temps et dans ce cas, la méthode ne serait que de médiocre importance. Malheureusement, et nous en avons esquissé la preuve, le temps presse. Ma méthode fonctionnelle permet-elle d'aboutir à des résultats décisifs dans les délais qui nous sont impartis ? Certainement non. Il n'est que de voir les résultats de l'OECE et la remarquable lenteur des négociations autour du plan Schuman pour en être convaincu. Bon gré, mal gré, et en dehors de tout conflit de doctrine, nous sommes amenés à conclure que l'unité européenne, limitée d'ailleurs initialement à certains pays, ne peut être réalisée que par la méthode fédéraliste. S'y refuser, c'est refuser de faire l'Europe. [...]

Devons-nous pour autant espérer que sera conclue et ratifiée en un court délai une Constitution européenne en bonne et due forme remettant à un Gouvernement et à un parlement fédéraux la quasi-totalité des pouvoirs des Etats nationaux ? Il ne saurait évidemment en être question. Un tel monument ne peut être édifié en un jour. En revanche, il est nécessaire et urgent que soit conclu entre les Etats qui y consentiront un pacte fédéral remettant à l'autorité politique commune tous les pouvoirs et rien que les pouvoirs qu'il est indispensable dès maintenant d'exercer en commun. Tel est le sens et la portée du projet de pacte fédéral élaboré il y a un an déjà par l'Union européenne des Fédéralistes, accepté par un grand nombre de Conseils nationaux du Mouvement européen et même voté à une forte majorité par le Bundestag allemand. [...] »

Henri Frenay, « L'urgence d'un pacte fédéral européen », *L'Âge nouveau*, décembre 1950.

### Texte 14 :

« L'Assemblée décide d'inscrire dans le Statut un préambule qui sera conforme aux principes suivants : Les Etats modernes de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de la Communauté européenne de Défense déclarent qu'ils ont constitué entre eux une Communauté pour garantir le bien-être de leurs peuples, l'existence et la sécurité intérieure des Etats-membres et pour sauvegarder l'ordre constitutionnel, les institutions démocratiques et les libertés fondamentales de l'homme. [...]

M. Friedrich. – Je crois qu'il serait préférable de commencer par : « Nous les Nations unies de l'Europe, déclarons... » Ce sont les nations qui, démocratiquement, constitueront la Communauté et non les Etats.

M. Spinelli. – Nous pourrions, en effet, expliquer qu'il s'agira d'une communauté de citoyens. Les Etats-Unis ont évité la difficulté en commençant leur Constitution par les termes « Nous, le peuple des Etats-Unis d'Amérique... ». Nous devrions faire observer que le Statut est un acte de droit constitutionnel.

M. Dehousse. – Ce n'est pas ma conception. A mon sens, le Statut de la Communauté européenne, dans sa rédaction définitive, ne prendra pas la forme d'un Traité proprement dit ; mais, soumis à la ratification des différents parlements nationaux, celle d'un acte de droit constitutionnel international. Il y a une nuance à respecter. »

Extrait de la « Discussion sur le préambule » du Comité d'études pour la Constitution européenne, séance du 30 septembre 1952.

Texte 15 :

« Messieurs, le travail que nous vous soumettons n'est l'œuvre ni des maximalistes, ni des minimalistes de cette Assemblée ; l'Europe que nous vous proposons n'est ni fédérale, ni confédérale. [...] Entre deux extrêmes : d'un côté un système purement intergouvernemental, reliant des Etats gardant une totale souveraineté, et de l'autre une Constitution mettant tout de suite en commun la plupart des activités de nos Etats, notre Assemblée a choisi une voie moyenne, celle réalisant une Communauté politique de caractère supranational. [...]

Jusqu'à présent, l'édification de l'Europe a été entreprise par fragments. Il y a le plan Schuman qui fonctionne depuis sept mois. Il y a l'armée européenne dont la création est maintenant soumise à l'approbation des Parlements de nos pays. Il s'agissait là d'étapes vers une Europe unie dont la structure politique restait indéfinie.

Le Statut élaboré par notre Assemblée comble ce vide. Il propose les institutions politiques européennes, celles qui auront la charge des problèmes que nos gouvernements et nos parlements ont décidé de traiter en commun et de ceux qu'ils pourront ultérieurement et successivement décider d'y ajouter. [...]

Le projet de statut subordonne l'armée européenne à l'autorité politique d'un pouvoir civil européen émanant de la représentation populaire. Il soumet également cette armée au contrôle démocratique d'un Parlement élu au suffrage universel direct. [...] »

Extrait du discours de Paul-Henri Spaak, président de l'Assemblée *ad hoc*, lors de la remise du projet de traité de la Communauté politique européenne aux ministres des Affaires étrangères des pays membres de la CECA, Maison de l'Europe à Strasbourg, 9 mars 1953.

## **Vers les traités de Rome : Les fédéralistes européens divisés**

Texte 16 :

« Il faut dresser les grandes lignes d'une constitution. Il y a de nombreuses propositions de constitution européenne, y compris le fruit informe né en tant que projet de « l'Assemblée *ad hoc* », aux travaux préliminaires duquel j'eus le privilège (ou plutôt le malheur) de collaborer moi-même. J'ai étudié toutes ces propositions et je rejette de devoir dire que, bien qu'elles contiennent beaucoup d'idées excellentes (mais aussi beaucoup de pauvres idées), il n'existe à ce jour aucune proposition pour une constitution telle qu'elle serait nécessaire si nous devons demander aux hommes et aux femmes de faire des sacrifices authentiques. [...] Comment obtenir une proposition profondément constitutionnelle ? Il existe une seule voie permettant de réaliser une proposition de ce genre, à savoir le développement d'une force politique constituante authentique, ce qui signifie qu'il doit se former un groupe de personnes qui soit d'accord au sujet de ce que doit contenir une constitution et qui soit prêt à combattre pour atteindre ce but. [...] Cette force politique [...] doit être engagée dans une campagne continue. Cette campagne peut, de temps en temps, reconnaître que des succès partiels ont été obtenus, comme l'organisation de la Communauté Charbon-Acier, ou d'un pool atomique, mais elle ne doit en aucun cas s'intéresser par-dessus tout à la défense de ces petits résultats de

moindre importance. Il s'agit d'une campagne pour la réalisation du programme, ce qui revient à dire que, en raison de sa nature même, elle devra être « doctrinaire » ou « dogmatique ». »

Carl Joachim Friedrich, « Vers le pouvoir constituant du peuple européen », conférence faite à Rome, 22 octobre 1955.

#### Texte 17 :

« Les « constitutionnalistes » européens partent de l'hypothèse que, désormais, aucun acte d'intégration véritable ne peut être attendu de la part des gouvernements nationaux. Jusqu'en 1952 environ, disent-ils, la conjoncture européenne était si exceptionnellement favorable, qu'un paradoxe est devenu réalité : les tenants de la souveraineté nationale affectèrent de faire du supranational (plutôt en parole qu'en fait, il est vrai, car seule la Communauté du Charbon et de l'Acier détient une véritable attribution fédérale – mais enfin la chose semblait possible). Aujourd'hui au contraire, les Etats se sont ressaisis. Le rejet de la Communauté européenne de Défense a marqué la fin d'une époque. [...]

à l'intérieur des Etats nationaux, nous connaissons certes bien des nationalistes, et pas seulement en France. Mais nous en connaissons aussi, en France comme ailleurs, qui s'efforcent d'accélérer l'intégration européenne – économique pour commencer, sans se cabrer devant les inévitables conséquences politiques. [...] Dans la mesure où ces hommes voient la réalité en face, ils peuvent parfaitement demain comme hier, frayer la voie aux Etats-Unis d'Europe.

Dans ces conditions, nous ne sommes pas prêts à faire une croix sur les gouvernements et les parlements nationaux, à les déclarer d'avance incapables de toute création fédérale. [...]

Telle est particulièrement notre attitude dans le processus mis en branle par les traités du Marché commun et d'Euratom. Certes, par ses fréquentes clauses échappatoires, le premier montre combien de terrain nous avons perdu depuis l'instauration de la CECA. Néanmoins, à partir de l'œuvre réalisée par Spaak, une vraie dévaluation des frontières s'amorce. C'est là qu'il convient de se battre. »

Extrait de Hendrik Brugmans, fondateur de l'Action européenne fédéraliste, « Le pacte fédéral », *Pensée française/Fédération*, juillet-août 1957.

#### Texte 18 :

« Avant encore de commencer à se traduire en réalité le simple projet d'un Congrès du Peuple européen a été combattu avec un sourd acharnement par beaucoup de soi-disant européens, qui n'ont pas hésité à provoquer des crises et des scissions dans les rangs des fédéralistes européens pour empêcher que la bataille pour l'Europe soit enfin non seulement proclamée mais préparée, organisée et véritablement livrée.

Notre congrès n'est sous l'égide et n'a le soutien d'aucun gouvernement national, car on ne peut pas demander l'aide de ce avec lesquels on est en polémique. Ce n'avait pas été une des moindres raisons de scepticisme à notre égard, cette rupture avec les milieux gouvernementaux dits « européens ». On était désormais si accoutumé à considérer l'idée de l'Europe comme liée avec les gouvernements dits pro-européens, qu'on avait fini par oublier que l'Europe ne peut naître que d'une amputation de certaines prérogatives de nos gouvernements, et que, par conséquent, il n'était pas sage de confier sa réalisation à leurs soins.

Dans notre Congrès ne siègent pas d'hommes ayant des responsabilités et une représentativité d'ordre politique national. Ou, pour mieux dire, ils sont idéalement bien présents, mais sur le banc des accusés, car nous dénoncerons ici ce qu'ils ont négligé de faire à l'égard de l'Europe et les terribles responsabilités qu'ils assument devant leurs peuples à cause de ces omissions. Nous leur annoncerons aussi notre décision d'organiser une opposition européenne dont le but sera d'obtenir qu'ils accomplissent les actes qui sont nécessaires pour que l'Europe prenne véritablement naissance !

Dans ce Congrès vous n'êtes pas, enfin, des invités ne représentant que vous-mêmes. Vous êtes des délégués régulièrement et librement élus par des citoyens européens, qui vous ont confié la tâche d'exprimer leur protestation, de formuler la revendication des droits politiques européens qui leur sont niés, de mettre en marche une action populaire pour que cette revendication soit accueillie. »

Discours introductif de la première session du Congrès du Peuple européen prononcé par  
Altiero Spinelli, Turin, 6 décembre 1957.

#### Texte 19 :

« Si l'on se demande pourquoi il n'y a jamais eu de lutte sérieuse à propos de ces deux traités qui pourtant semblent promettre une véritable et réelle révolution économique, la réponse n'est pas difficile. On peut penser du bien ou du mal de la CED, mais il est certain que c'était un projet important parce qu'elle enlevait en fait, à chaque Etat, la disponibilité des forces armées. [...] Qu'il y ait eu une forte résistance contre cette véritable mutilation de la souveraineté nationale est très compréhensible. Les deux derniers traités européens ne contiennent rien de semblable. [...]

[...] Le problème de la véritable unification de l'Europe n'est même pas effleuré par ces deux traités et reste intact. Les affaires européennes devenues communes et qui ne peuvent plus être réglées autrement qu'en commun, à l'aide de lois communes et d'actes gouvernementaux communs, continueront en réalité et à la barbe de tous les traités européens à rester entre les mains impotentes des Etats nationaux. Les Européens resteront dépourvus de tout instrument constitutionnel qui leur permettrait de constituer le Peuple européen et d'agir en tant que tel.

[...] Les Fédéralistes ont donc bien fait de ne se préoccuper en aucune façon du sort des deux traités dits européens. La construction d'une force politique européenne reste notre seul objectif et imposera à nos gouvernements la convocation d'une constituante européenne. Le reste est bavardage. »

Extrait d'Altiero Spinelli, chef de file du Mouvement fédéraliste européen, « Le zéro et la réalité », *Le Peuple européen*, septembre 1957.

#### Texte 20 :

« La Fédération n'est pas une ligue d'Etats fédérés. Son pouvoir ne s'exerce pas sur ceux-ci, et le pouvoir de ceux-ci ne s'exerce pas sur elle. Les uns et les autres ont une compétence limitée à des champs déterminés de la vie publique. Mais dans ces limites, les uns et les autres restent pleinement souverains, étant de part et d'autre dotés des institutions et des moyens nécessaires pour prendre des décisions et pour les faire exécuter sans dépendance réciproque. [...] Le

fondement commun de la Communauté fédérale et des Etats fédérés, c'est le citoyen. [...] Chacun est en même temps citoyen de son propre Etat national et citoyen de la Fédération.

[...] En outre, le système fédéral abolira le principe même de la souveraineté une et indivisible qui caractérise presque tous les Etats européens et qui est l'un des principaux facteurs de tyrannie ; la Fédération se fondera et s'édifiera sur le principe de la répartition des pouvoirs souverains entre plusieurs corps politiques, dotés chacun de pouvoirs limités et assurant ainsi une base très solide à la liberté des citoyens. [...]

Les différents Etats s'engageront à faire élire sur leur territoire par leurs citoyens, au suffrage libre et direct, une Assemblée Constituante Européenne. Celle-ci sera compétente pour définir la constitution d'un gouvernement fédéral européen [...]. La constitution votée par l'Assemblée Européenne sera ratifiée par le plébiscite libre et direct des différentes nations qui décideront ainsi sans intermédiaire s'il convient ou non de transférer à la Fédération certaines des prérogatives de leur Etat. La constitution prendra immédiatement effet pour les nations qui l'auront ratifiée, tout en continuant à rester ouverte à l'adhésion ultérieure de chacune des autres nations. »

Altiero Spinelli, *Projet de Manifeste des Fédéralistes européens*, 1957.

#### Texte 21 :

« attendu que l'objectif du traité C.E.E. qui est d'instituer un marché commun dont le fonctionnement concerne directement les justiciables de la Communauté, implique que ce traité constitue plus qu'un accord qui ne créerait que des obligations mutuelles entre les États contractants ;

que cette conception se trouve confirmée par le préambule du traité qui, au-delà des gouvernements, vise les peuples, et de façon plus concrète par la création d'organes qui institutionnalisent des droits souverains dont l'exercice affecte aussi bien les États membres que leurs citoyens ;

qu'il faut d'ailleurs remarquer que les ressortissants des États réunis dans la Communauté sont appelés à collaborer, par le truchement du Parlement européen et du Comité économique et social, au fonctionnement de cette Communauté ; [...]

confirme que les États ont reconnu au droit communautaire une autorité susceptible d'être invoquée par leurs ressortissants devant ces juridictions ;

qu'il faut conclure de cet état de choses que la Communauté constitue un nouvel ordre juridique de droit international, au profit duquel les États ont limité, bien que dans des domaines restreints, leurs droits souverains, et dont les sujets sont non seulement les États membres mais également leurs ressortissants ; »

Arrêt de la Cour de Justice de la Communauté européenne, affaire 26/62, 1963. Cet arrêt affirme la primauté du droit communautaire sur le droit national.

### Texte 22 :

« Persuadés que la division de l'humanité en Etats souverains entraîne sans cesse de nouvelles injustices, hostilités, guerres, souffrances et misères.

Convaincus que tous les peuples, groupes et individus ont le droit naturel d'organiser leur vie selon leurs aspirations, et que les problèmes communs doivent être résolus sur la base d'un droit démocratique commun,

S'inspirant de l'œuvre de I. Kant, A. Hamilton et P.J. Proudhon qui ont été parmi les premiers à se pencher sur ces problèmes dans notre monde des Etats, en développant l'idée d'unité dans la diversité, et qui pour cette raison, sont considérés comme les pères du fédéralisme ; désireux de lutter pour une société libre, démocratique, fédérale et constitutionnelle, seule garante du progrès social en Europe.

Différents mouvements se sont constitués de façon indépendante, mais avec la même orientation, surtout depuis les deux guerres mondiales. [...]

Ces mouvements ont décidé, après une séparation de plus de dix années, de se réunir. Leurs délégués, démocratiquement élus, se sont rencontrés [...] pour fonder une organisation européenne supranationale, afin de lutter ensemble et par là de façon plus efficace, pour la création de la Fédération européenne. A cette organisation européenne supranationale, ils ont donné le nom d'Union des Fédéralistes Européens. »

Préambule des statuts de l'Union des Fédéralistes Européens adopté par le Comité commun des Fédéralistes européens, Paris, 17 décembre 1972.

### **L'élection directe du Parlement européen : une victoire à l'issue d'une longue bataille**

#### Texte 23 :

« Article premier - Les représentants des peuples à l'Assemblée parlementaire européenne sont élus au suffrage universel direct. »

« Projet de convention sur l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel direct », adopté par l'Assemblée parlementaire européenne, 17 mai 1960.

#### Texte 24 :

« La conclusion est pour moi claire : si l'on veut sauvegarder l'acquis des traités et s'engager dans de nouvelles réalisations, les Etats-membres doivent convenir d'objectifs nouveaux. L'enjeu à ce niveau-là est politique, c'est indiscutable. C'est la raison pour laquelle j'ai volontairement refusé de faire un rapport qui aurait la prétention d'être, en partie, la constitution de la future Union européenne. Je n'ai pas voulu non plus d'écrire ce que devrait être une Europe idéale, tout en restant personnellement convaincu que l'Europe n'aura sa véritable signification que si elle s'engage dans une voie fédéraliste.

La crise en Europe est à ce point profonde que nous devons dans l'immédiat sauver ce qui a été réalisé et, à partir de là, entreprendre une action énergique en vue d'effectuer un bond en avant significatif. [...]

L'Union européenne, c'est pour moi une phase nouvelle sur le chemin de l'unification de l'Europe. Laquelle ne peut être que le résultat d'un processus continu. [...] Elle n'atteindra ses

objectifs que grâce à des institutions adaptées à ses besoins nouveaux. C'est en effet par des institutions renforcées et améliorées que l'Union pourra exprimer, toujours davantage, son propre dynamisme. A cet égard, le rôle d'un Parlement européen élu directement sera déterminant dans le développement de l'Union. »

Extrait de la lettre de Léo Tindemans au Conseil européen, 29 décembre 1975.

#### Texte 25 :

« La volonté politique doit trouver dans le Parlement européen élu au suffrage universel direct un centre puissant. Il n'existe pas de meilleur lien entre la volonté souveraine de nos peuples et les institutions exécutives. Or, la volonté des peuples est européenne. C'est ce que montrent tous les sondages. L'Europe des citoyens est en avance sur l'Europe des gouvernements.

Il incombera au Parlement européen de combler cet écart fâcheux. Il doit sortir du monde souterrain des résolutions et des thèses fort généreuses, certes, mais dépourvues de toute force contraignante, pour se risquer à découvert en engageant aussi des épreuves de force. L'unité européenne ne nous sera pas servie par les gouvernements sur un plateau d'argent. Ce n'est pas ainsi que va l'histoire. L'Europe doit être conquise de haute lutte. Sans cette détermination, il n'y aura pas de liberté européenne, ni de droits civils européens, ni d'Europe sociale.

Le Parlement doit être « la voix de l'Europe ». Il a la chance et le devoir de définir plus clairement l'identité européenne et de créer les compétences nécessaires à un gouvernement européen pour les domaines relevant de la responsabilité commune. Il devra donc se considérer comme une assemblée constituante permanente de l'Europe. Nous devons obtenir pour lui plus qu'un simple droit d'initiative. Léo Tindemans a montré dans son rapport réaliste et digne d'éloges quelles étapes concrètes jalonnent notre chemin. »

Déclaration de Willy Brandt, président du SPD, au Congrès de l'Europe organisé par le Mouvement Européen à Bruxelles, 5 et 7 janvier 1976.

#### Texte 26 :

« Vision : Bien que l'élection du Parlement ne comporte pas automatiquement une augmentation de ses pouvoirs, on peut prévoir qu'un Parlement élu commencera à demander quelque chose de plus. Quels seront les gros conflits avec les gouvernements ?

Spinelli : Le fond du problème est le suivant : les élections ont été décidées par les gouvernements avec un esprit de compromis. Ils se sont dit : « Ici, on n'avance pas, il faut élargir le consensus. » Et ils se sont souvenus que depuis vingt ans on parlait de l'élection du Parlement et qu'il fallait respecter cet engagement. Ils ont décidé qu'il faut tout changer afin que rien ne change. Ces élections seront ce que le Conseil décidera qu'elles seront.

Vision : Vous êtes donc pessimiste en ce qui concerne l'accroissement des pouvoirs ?

Spinelli : Non, parce que, si l'on pense à l'histoire des parlements élus, on voit qu'il y a des parlements qui ont gagné et d'autres qui ont perdu la bataille. Mais il n'y a pas de parlements qui n'ont pas livré de bataille.

Vision : Que doit-il demander pour commencer ?

Spinelli : Aujourd'hui la Communauté a trois grands problèmes : avant tout la mise en application d'une véritable politique économique commune. Le Parlement, qui a déjà obtenu certains pouvoirs budgétaires, demandera de plus importants pouvoirs d'intervention dans le domaine économique. Deuxième chose importante : l'élargissement, qui présuppose l'adaptation de la Communauté, de façon à faire entre ses nouveaux enfants. Et elle devrait le faire dès maintenant, parce que ce ne sont pas ces trois-là qui l'empêcheront de fonctionner. Elle ne fonctionne pas. Et puis il y aura des problèmes de nature institutionnelle.

Vision : Croyez-vous à la possibilité d'une véritable « constituante » européenne ?

Spinelli : Si le Parlement ne sait pas revendiquer, sous une forme plus ou moins avancée, des pouvoirs constituants, c'est un parlement qui ne vaut rien. Mais ce Parlement qui trépigne déjà, je ne le vois pas ne pas demander de nouveaux pouvoirs. Après quoi, la vraie division qui existera au sein du Parlement sera celle qui sépare une montagne européenne, un marais incertain et une basse plaine nationaliste. »

Interview d'Altiero Spinelli dans le magazine *Vision*, novembre 1977.

## **Le Parlement européen, terrain de jeu des fédéralistes dans les années 1980-1990**

### Texte 27 :

« Au moment où nous nous apprêtons à voter cette résolution, diverses voix s'élèvent – et ce, depuis longtemps – insistantes et influentes, pour proclamer la nécessité de confier à la Communauté de nouvelles tâches [...]. En revanche, ce qui manque est la possibilité de prendre ces engagements de manière efficace et rapide, et souvent, la possibilité pure et simple d'y faire face en utilisant, telles qu'elles se présentent actuellement, les institutions de la Communauté et leurs compétences.

En ce moment, véritablement crucial pour l'Europe et pour notre assemblée, cette résolution nous appelle à dire si nous, Parlementaires européens, au nom des peuples de la Communauté qui nous ont élus, sommes capables ou non d'assumer la charge de discuter, rédiger, voter et soumettre à la ratification des organismes constitutionnels compétents de chaque pays membre, un projet de traité qui définisse les grandes lignes des politiques de la Communauté et, en conséquence, les réformes qui en découlent. [...]

En approuvant cette résolution, nous devons savoir que nous entamons un nouveau chapitre de la vie de notre assemblée, que nous entreprenons une action politique audacieuse [...].

Pour la première fois, le débat sur l'Europe cessera d'être réservé à de petites minorités et deviendra l'un des thèmes principaux de la vie politique européenne. Enfin, nos peuples pourront décider, grâce à des méthodes de participation démocratique et non plus sur l'initiative ou par l'obstruction de tel ou tel gouvernement, s'ils désirent ou non contribuer à l'unification européenne. [...]

En conséquence, les deuxièmes élections européennes auront pour objectif principal d'appeler les électeurs à voter non seulement pour élire des députés au Parlement européen mais pour indiquer également aux parlements nationaux, par les choix effectués, si la volonté populaire est favorable ou non à la ratification du traité que notre assemblée leur aura soumis. Voici, mes chers collègues, dans sa dimension réelle, la lutte démocratique pour la construction de l'Europe, à laquelle notre résolution vous invite. »

Discours d'Altiero Spinelli au Parlement européen sur la résolution « Crocodile », Strasbourg,  
7 juillet 1981.

Texte 28 :

« Une fois approuvé, notre projet ne devra pas aller au Conseil, qui le remettrait aux représentants diplomatiques, lesquels le disséqueraient et l'enseveliraient. Nous le remettrons aux gouvernements et aux parlements nationaux en leur demandant d'entamer les procédures de ratification.

La commission institutionnelle vous propose de suivre cette voie [...]. Ce Parlement élu doit avoir la conscience claire, précise et fière d'être la seule instance européenne où sont légitimement représentés les citoyens d'Europe en tant que tels, selon les groupements politiques qui sont les mêmes que ceux qui existent dans les cadres nationaux. Il est, par conséquent la seule instance européenne capable d'élaborer un projet constitutionnel sans perdre de vue la perspective européenne et avec la participation des forces politiques de tous les pays membres. »

Discours d'Altiero Spinelli au Parlement européen lors du débat sur le vote du « projet de traité instituant l'Union européenne », Strasbourg, 14 février 1984.

Texte 29 :

« L'Acte unique [...] n'introduit aucun élément nouveau. [...] le Parlement affirmera que le thème de l'Union reste ouvert parce qu'il n'est pas résolu et il s'engagera à élaborer une stratégie afin de la proposer à l'ordre du jour de nos peuples. La commission institutionnelle demande par conséquent à être mandatée pour préparer cette stratégie [...].

Chers collègues, lorsque nous avons voté le projet de traité concernant l'Union, je vous ai rappelé l'apologue hemingwaynien du vieux pêcheur qui capture le plus gros poisson de sa vie, le voit dévorer par des requins et rentre au port avec la seule arête du poisson. Nous aussi, nous sommes désormais arrivés au port et à nous aussi il ne reste que l'arête du gros poisson. Le Parlement ne doit pas pour cette raison se résigner ni renoncer. Nous devons nous préparer à sortir une fois encore et très vite en haute mer, après avoir mis tout en œuvre pour capturer le poisson et le protéger des requins. »

Discours d'Altiero Spinelli au Parlement européen sur l'Acte unique, Strasbourg, 16 janvier  
1986.

Texte 30 :

« L'Acte unique européen peut être vu comme, bien qu'une petite, une étape dans l'ensemble du processus de fédéralisation. »

Michael Burgess, *Federalism and European Union: Political Ideas, Influences, and Strategies in the European Community (1972-1987)*, 1991.

### Texte 31 :

« Le Parlement européen, [...]

1. affirme la nécessité, compte tenu des délais qu'implique une telle entreprise, de préparer à présent le passage à l'Union européenne et en revendique la mission, en respectant la double légitimité démocratique, nationale et communautaire, dont doit procéder toute transformation de la Communauté ; [...]

4. déclare qu'en tout état de cause, il est de son devoir vis-à-vis de ses électeurs de continuer son action en faveur de l'Union européenne à partir du projet de traité adopté le 14 février 1984, [...]

5. considère que les principes suivants, qui se trouvent déjà dans le projet de traité adopté le 14 février 1984, doivent être respectés dans le projet d'Union :

- le principe de subsidiarité en vertu duquel ne sont transférés à l'Union que les pouvoirs qui peuvent être exercés avec plus d'efficacité et à un moindre coût au niveau européen qu'au niveau national,
- le système des compétences d'attribution qui veut que l'Union n'exerce que les compétences qui lui sont attribuées [...]
- le primauté du droit de l'Union sur le droit national dans le champ de ses compétences,
- le principe de séparation, de l'équilibre et du contrôle démocratique des pouvoirs, [...] »

Résolution du Parlement européen selon le rapport de Fernand Herman, adopté le 17 juin 1987.

### Texte 32 :

« Les Comités Fédéraux de l'UEF et de la JEF, réunis conjointement à Otzenhausen les 3 et 4 avril 1993, [...]

font remarquer que les dispositions du Traité de Maastricht, quoique représentant un réel progrès dans certains secteurs importants, ne sont pas suffisantes pour permettre à la Communauté d'agir concrètement. [...]

rappellent qu'à cause de son déficit démocratique croissant, les citoyens n'ont pas de sentiments d'allégeance vis-à-vis de la Communauté dans sa forme actuelle, et cet état de choses persistera jusqu'à ce qu'un Gouvernement Européen, responsable envers le Parlement Européen, soit capable de représenter les intérêts européens d'une manière décisive et perceptible,

préviennent que si la Communauté ne se donne pas des institutions démocratiques et fédérales pour résoudre, dans un proche avenir, les problèmes urgents de l'Europe, la tendance dominante qui en résultera sera une perte de confiance accrue, un désintéressement de la politique, l'absentéisme aux élections et un soutien pour les partis extrémistes,

ont pris acte du projet de Constitution, présenté à la Commission institutionnelle du Parlement Européen, par son Président Marcelino Orjea, et encouragent le Parlement Européen à mener à terme, dès que possible, ses travaux [...]

exigent que le Parlement Européen ouvre un débat compréhensif sur la Constitution Européenne en vue des élections de 1994, afin que la campagne électorale débouche "de facto" en un

référendum pour une Union Fédérale Européenne, reconnaissant ainsi le droit des citoyens de jouer un rôle décisif pour l' approbation de la Constitution,

annoncent que les Fédéralistes vont lancer une campagne de pétition visant le Parlement Européen, qui lui demandera de revendiquer avec force le pouvoir constituant qui lui revient en tant que représentant démocratique des citoyens européens. »

Résolution adoptée par les Comités Fédéraux de l'UEF et de la JEF, réunis conjointement à Otzenhausen, 3 et 4 avril 1993.

## **Genèse et échec d'une Convention pour un projet constitutionnel**

### Texte 33 :

« Le Parlement européen, [...]

A. considérant la nécessité, réaffirmée à plusieurs reprises au cours de la présente législature, de doter l'Union européenne d'une Constitution démocratique afin de permettre le développement de la construction européenne, conformément aux exigences de ses citoyens,

B. considérant que le Traité sur l'Union européenne ne répond pas pleinement aux exigences de démocratie et d'efficacité de l'Union européenne,

C. considérant que la Constitution doit être facilement accessible et compréhensible pour les citoyens de l'Union, [...]

2. propose qu'une Convention européenne réunissant les membres du Parlement européen et des parlements des États membres de l'Union se tienne avant la Conférence intergouvernementale prévue pour 1996 afin d'adopter, sur la base d'un projet de Constitution à soumettre par le Parlement européen, des lignes directrices pour la Constitution de l'Union européenne et de confier au Parlement européen le soin d'élaborer un projet définitif ; »

Résolution du Parlement européen sur la Constitution de l'Union européenne adoptée sur la base du rapport de Fernand Herman, 10 février 1994.

### Texte 34 :

« La communautarisation de l'économie et de la monnaie a créé un rapport antagoniste avec les structures politiques et démocratiques, qui restent à mettre en place, lequel est susceptible d'engendrer des crises intérieures dans l'Union européenne si nous ne remédions pas à temps de manière productive aux déficits dans le domaine de l'intégration politique et parachevons ainsi le processus d'intégration. »

« il existe une réponse toute simple: le passage de la Confédération de l'Union à l'entière parlementarisation dans une Fédération européenne que demandait déjà Robert Schuman il y a cinquante ans. Et cela ne veut pas dire moins qu'un parlement européen et un gouvernement, européen lui aussi, qui exercent effectivement le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif au sein de la Fédération. Cette Fédération devra se fonder sur un traité constitutionnel. »

« Une réglementation précise de la répartition des compétences entre la Fédération et les États-nations dans le cadre d'un traité constitutionnel devrait laisser à la Fédération les domaines de souveraineté essentiels et uniquement les questions demandant à être réglées impérativement au niveau européen, tandis que le reste demeurerait de la compétence des États-nations. Il en

ressortirait une Fédération européenne élarguée et capable d'agir, pleinement souveraine quoique composée d'États-nations affirmés. »

« Ces trois réformes, le règlement du problème de démocratie, la nécessité de redistribuer entièrement les compétences tant au niveau horizontal, c'est-à-dire entre les institutions européennes, qu'au niveau vertical, c'est-à-dire entre l'Europe, les États-nations et les régions, ne pourront être menées à bien qu'en refondant l'Europe au plan constitutionnel, ou en d'autres termes en réalisant le projet d'une constitution européenne qui devra essentiellement ancrer les droits fondamentaux et les droits de l'homme et du citoyen, de même qu'une séparation équilibrée des pouvoirs entre les institutions européennes et une délimitation précise des domaines régis par l'Europe ou par les États-nations. »

Discours de Joschka Fischer, ministre allemand des Affaires étrangères, à l'Université Humboldt de Berlin, 12 mai 2000.

### Texte 35 :

« A dater du Congrès de Vienne de l'U.E.F., en 1997, l'engagement stratégique de notre organisation a été la mise en place d'une constitution européenne fédérale. C'est sur cette base que, suite à la grande manifestation fédéraliste de Nice à l'occasion du Conseil européen de décembre 2000, l'U.E.F. a participé activement au processus qui a abouti à l'approbation à Rome, le 24 octobre 2004, du Projet de Traité constitutif sur la constitution européenne.

Durant les travaux de la Convention nous avons utilisé toutes les armes démocratiques à notre disposition pour demander que la Convention adopte le texte constitutionnel le plus avancé possible, en opposition avec les tendances de la Conférence intergouvernementale (CIG) d'affaiblir le texte adopté par la Convention, et, enfin, pour réclamer que soit retenu le principe de la ratification de la Constitution à la majorité.

L'U.E.F. n'a pas occulté les limites « confédérales » du texte de constitution européenne, en particulier dans les domaines de la politique extérieure, de la défense, des finances et de la réforme constitutionnelle. Dans le même temps nous avons relevé des pas en avant importants dans le sens d'une Europe fédérale. C'est pour ces raisons que le mouvement fédéraliste s'est engagé en faveur de sa ratification [...].

Face à la crise du processus constituant, causé par les résultats négatifs des référendums dans deux des pays fondateurs, la France et les Pays-Bas, il a été nécessaire d'analyser en profondeur les causes de ces échecs. [...]

Sur la base de cette analyse, quelles sont nos propositions en tant que fédéralistes ?

Notre initiative fondamentale a été la Convention européenne des citoyens. Elle est l'instrument clé pour réunir dans un front en faveur de la Constitution les fédéralistes, les parlementaires, les forces politiques, la société civile et les pouvoirs locaux.

Quels sont maintenant nos prochains objectifs ?

En premier lieu, soutenir les ratifications nationales avec l'objectif de maintenir en vie le processus constituant afin de créer les conditions politiques favorables à sa relance en France et en Hollande ainsi que dans tous les pays qui n'ont pas encore ratifié le Traité tout en tenant compte que la Déclaration n° 30, qui y est accolée, fixe au minimum de vingt États le seuil au-delà duquel le Conseil européen devra adopter des décisions sur la poursuite du processus. Demander, en outre, la convocation d'une nouvelle Convention, votant à la majorité, qui

introduise des améliorations à l'actuel texte constitutionnel tout en tenant compte des préoccupations des citoyens européens. [...] Obtenir que la ratification de la constitution européenne amendée soit obtenue par un référendum européen consultatif, couplé avec les prochaines élections européennes de 2009. La constitution européenne amendée devrait alors entrer en vigueur, entre les pays l'ayant ratifiée, au cas où elle aurait été approuvée par une majorité des Etats et des peuples ayant participé au référendum. »

Discours d'ouverture Mercedes Bresso, présidente de l'U.E.F., à la Convention des citoyens européens de Gênes, 3 et 4 décembre 2005.

## **L'Union européenne et la crise de l'euro**

### Texte 36 :

« Seule une attaque frontale peut encore nous sauver. Une attaque ciblée visant la cause véritable de cette crise : la réticence des Etats-nations à choisir la voie de l'Europe unie et à donner des Etats-nations à choisir la voie de l'Europe unie et à donner davantage de pouvoirs à une entité européenne de type fédéral. La réalité européenne d'aujourd'hui est accablante. C'est l'égoïsme de tel ou tel Etat qui détermine le destin de l'Europe, pas l'intérêt commun européenne, ni celui des citoyens ou des peuples de l'Europe. Si ce sont les intérêts mesquins de l'égoïsme qui l'emportent, nous ne nous en sortirons pas. »

Daniel Cohn-Bendit et Guy Verhofstadt, *Debout l'Europe*, 2012.

### Texte 37 :

« Certes, les Etats ont tenté de compenser partiellement les pertes de capacité qu'ils ont éprouvées dans leur traitement des problèmes en sollicitant l'aide des organisations internationales, mais, même s'il est entièrement fait abstraction du problème que pose l'asymétrie des pouvoirs dans l'organisation du régime de la plupart des traités internationaux, les Etats impliqués, dès lors qu'ils sont démocratiquement constitués, paient ce régime fondé sur l'intergouvernementalité d'un effondrement de leur niveau de légitimité. Sans doute les gouvernements représentés dans les organisations internationales sont-ils eux-mêmes démocratiquement élus, mais cela ne suffit pas à compenser les dommages produits. Il s'ensuit que, les fonctions dévolues à l'Etat national étant petit à petit transférées à un niveau de gouvernance transnationale, le pouvoir des organisations internationales s'accroît au détriment du processus démocratique qui légitime les Etats nationaux. Si l'on ne veut pas se résigner à cette situation, la seule nécessité politique qui s'impose est d'élargir le processus démocratique au-delà des frontières nationales. »

Jürgen Habermas, *La Constitution de l'Europe*, 2012.